

Le Groupe, acteur du développement durable

Le Groupe Coopératif Maisadour est engagé depuis longtemps dans des démarches respectueuses de l'environnement et dans le développement durable au plan économique et social. En voici quelques exemples :

► Une vraie dimension Groupe

Depuis longtemps déjà, la coopérative Maisadour a évolué et diversifié ses activités pour augmenter les sources de revenus offertes à ses adhérents. C'est ainsi qu'est né le Groupe. Le comité de direction et le conseil d'administration oeuvrent au nom du Groupe, assurant ainsi la base d'une économie durable fondée sur la solidarité et la complémentarité entre les différentes activités. Ils définissent les orientations et la stratégie de la coopérative et de ses filiales. Une démarche qui permet d'inscrire l'entreprise dans la pérennité.

Aujourd'hui, le Groupe Coopératif Maisadour est devenu un acteur économique régional majeur. Il fait évoluer régulièrement son périmètre et son offre de produits et de service.

Il crée des emplois et des ressources, piliers du développement durable.

► Le recours à des travailleurs handicapés pour le restaurant d'entreprise

Depuis la création de son restaurant d'entreprise, il y a plus de 20 ans (dès 1982), Maisadour a recours à du personnel de l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail du Marcadé. Ainsi deux cuisiniers et une dizaine de serveuses et serveurs assurent les repas et le service pour 130 couverts chaque jour. Un choix pour maintenir de l'emploi salarié à destination de personnes handicapées. Un choix aussi, pour maintenir des liens humains durables entre les hommes et les femmes malgré les handicaps des uns et les activités des autres.

► Groupement d'employeurs : la pérennisation d'un bassin d'emplois

La pérennisation d'un bassin d'emplois fait partie intégrante du développement durable. Le Groupe Coopératif Maisadour voit ses besoins de main d'œuvre sur certaines activités très dépendants des saisons. C'est la raison pour laquelle, il s'est associé dans un groupement d'employeurs. Ce groupement permet aux travailleurs saisonniers d'être orientés vers de nouveaux employeurs après leurs saisons dans notre Groupe.

► Favoriser l'accès à la formation continue et l'accueil des jeunes

Le Groupe a consacré 2,2 % de sa masse salariale à la formation continue sur l'exercice 2006-2007, au-delà du seuil réglementaire (1,9 %).

Des partenariats sont en place depuis de nombreuses années avec des établissements d'enseignement général et professionnel. Cela permet d'accueillir de nombreux jeunes et de leur faire découvrir le Groupe, en visite ou en stage. En 2006-2007, 300 jeunes ont ainsi bénéficié d'un stage au sein du Groupe, soit 10 % de l'effectif du Groupe.

► **Le tri du papier sur le complexe de Haut-Mauco depuis décembre 2005**

Un tiers des déchets générés par le siège social est constitué de papiers. Grâce au tri, nous augmentons le tonnage de déchets valorisés.

- En 2005-2006 : 21,5 T de papier revalorisé
- En 2006-2007 : 21,8 T de papier revalorisé.

► **Les magasins gèrent aussi leurs déchets :**

Partenaires du Conseil Général pour la promotion de conteneurs à compost individuels, les magasins eux aussi réalisent à leur échelle des efforts de valorisation (et de limitation) des déchets.

Depuis août 2003, la plateforme d'approvisionnement des 38 magasins Maisadour est équipée d'une presse à cartons et plastiques. Les palettes abîmées sont également revalorisées.

- En 2005-2006 :
 - 280 T de cartons compactés en balles dont le cours pour la revente a fluctué entre 50 et 70 € la tonne. Ces balles sont ensuite transportées vers des papeteries espagnoles.
 - 30 T de déchets plastiques reconditionnés en balles, valorisées entre 160 et 300 € la tonne.
 - Revalorisation des palettes abîmées : 5 000 palettes revendues en 2006 soit 4 000 €.
 - Sur l'exercice 2005-2006, l'activité Distribution a ainsi économisé 35 500 €, simplement en valorisant ses déchets et en réduisant le coût de leur transport.
- En 2006-2007, 210 T de cartons compactés en balles, 18 T de plastiques et 5 500 palettes abîmées ont été revendues pour être revalorisées. L'activité Distribution a ainsi réalisé 31 800 € d'économie. Des tonnages en diminution grâce à l'effort conjoint des fournisseurs. Eux aussi changent leur mode de suremballage et utilisent moins de cartons et de plastiques, d'où moins de déchets générés.

► **Elevage Service, conseil pour l'installation de panneaux photovoltaïques**

Le Groupe Coopératif Maisadour, au travers de sa filiale Elevage Service, a signé un partenariat avec Inéo Suez. Celui-ci porte sur l'installation de panneaux photovoltaïques, dits solaires, sur les bâtiments d'exploitation et d'habitation des agriculteurs.

Les agriculteurs ou clients intéressés ont ainsi l'opportunité de produire de l'électricité, par un moyen respectueux de l'environnement, et de la revendre directement à EDF au tarif de 0,56 kWh. Le revenu est assuré pendant 20 ans.

Elevage Service assure le conseil auprès des agriculteurs dans toutes les démarches administratives et les met ensuite en relation avec Inéo Suez. Ce dernier réalise les études de faisabilité tout en apportant son savoir-faire et sa technicité sur les panneaux photovoltaïques qu'il installe sur les bâtiments.

► **Le traitement des lisiers de palmipèdes**

Depuis 2004, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a homologué un procédé mis au point et commercialisé par Elevage Service.

Ce procédé permet de traiter naturellement grâce à des mycètes (champignons) les effluents d'élevage de palmipèdes, notamment, et de réduire de façon significative les nuisances olfactives.

Le procédé utilise un séparateur de phase du lisier brut. Cela permet de concentrer les matières sèches sous forme d'une matière solide fertilisante.

Puis un traitement, à partir de produits fongiques, est appliqué sur la fraction liquide en aérobiose. Cette étape réduit les nuisances olfactives, la matière organique et l'azote total. Elle peut être suivie d'une décantation qui sépare les « boues » riches en phosphore avant le stockage. Les boues peuvent ainsi être ajoutées à la matière solide fertilisante.

► **Les abattoirs Delpeyrat économisent l'eau**

Un abattoir rejette 250 à 300 m³ d'eau quotidiennement. Depuis deux ans, des efforts importants sont réalisés pour réduire cette consommation d'eau. Les salariés sont sensibilisés à cette question, notamment pour le nettoyage en cours de production. Le nettoyage de fin de journée (un tiers de l'eau consommée) est sous-traité et le contrat stipule le volume d'eau maximal à utiliser.

Grâce aux outils mis en place (traitement biologique des eaux résiduelles...), les abattoirs sont autorisés à rejeter dans le réseau des eaux usées de Saint-Sever (40) et Vic-Fezensac (32). Ils sont même proches de pouvoir rejeter en milieu naturel ! La qualité des eaux rejetées est au-delà des exigences préfectorales.

► **La valorisation des co-produits des abattoirs Delpeyrat**

Les plumes de canards sont revendues. De même que les carcasses, croupions, têtes et cous sont achetés par la Solagra, fabricant d'aliments pour animaux à Rion-des-Landes (40).

En outre, la Solagra extrait la graisse des produits achetés aux abattoirs et l'utilise en partie comme combustible pour l'une de ses chaudières. Nous leur permettons de réaliser des économies d'énergie.

Une étude est en cours pour valoriser le sang issu des abattoirs Delpeyrat et de la Sopadev en Vendée. En effet, chaque site génère environ 2,7 T de sang par jour.

► **Un projet pour économiser de l'énergie en fabrication d'aliment pour animaux**

Le Groupe Coopératif étudie actuellement la possibilité d'installer des économiseurs d'énergie sur les chaudières de ses trois sites de production d'alimentation animale : Haut-Mauco (40), Pomarez (40) et Saint-Sylvestre-sur-Lot (47). Ce projet permettra de réduire la consommation de gaz naturel et de produits de traitement d'eau.

La fabrication d'aliment est en effet une industrie consommatrice d'énergie. 25 % des coûts de fabrication viennent de la consommation d'énergie sous la forme de gaz pour la production de vapeur, et d'électricité pour la production d'énergie mécanique.

► **L'économie d'énergie sur les séchoirs à maïs**

Pour optimiser les coûts de séchage, il est nécessaire d'atteindre un tonnage minimum pour décider d'allumer les séchoirs.

Depuis deux ans, la gestion du séchage dans les silos Maisadour et Agralia est davantage formalisée et suivie au niveau du Groupe. Une organisation clairement identifiée a été instaurée pour veiller à cette optimisation des coûts de séchage.

► **Une logistique raisonnée pour la collecte**

Depuis 2001, le Groupe est engagé dans un raisonnement de sa logistique pendant la collecte des céréales. Il s'agit de réduire les coûts de transport à la fois pour les agriculteurs et pour le Groupe. Les agriculteurs adhérents de Maisadour et clients d'Agralia peuvent livrer leur maïs dans le centre le plus proche de leurs parcelles. Et ce, que le centre soit identifié Maisadour ou Agralia. Ils réalisent ainsi des économies d'énergie (carburant).

Le transport par le Groupe est également organisé vers le séchoir le plus proche. Il s'agit d'un principe de réciprocité géré entre les adhérents ou les clients, et Maisadour ou Agralia.

Depuis quelques collectes, une organisation du même type voit le jour entre Maisadour et les Silos Vicois.

En outre, le Groupe Coopératif Maisadour incite les agriculteurs à livrer directement leur maïs au séchoir. Cela contribue à réduire à la fois la production de CO₂ et le coût de transport entre les centres et les séchoirs. Cet effort des agriculteurs est récompensé par une prime si leur parcelle est distante de plus de 10 km du séchoir.

Enfin, certains agriculteurs sèchent et stockent leur collecte. Le Groupe prend livraison chez le client ou l'adhérent de la collecte et la transporte directement vers le client pour la transformation (silo portuaire ou usines d'aliment du Groupe).

► **Nutrition animale : un logiciel pour diminuer les coûts de transport**

Le transport de l'aliment représente jusqu'à 50 % du coût de production de l'alimentation pour les élevages. Le Groupe Coopératif Maisadour s'est donc équipé d'un logiciel permettant d'optimiser la planification des livraisons d'aliment fabriqué dans les usines landaises. Il offre une excellente visibilité sur l'optimisation des distances, les temps de conduite, le taux de remplissage des camions... pour chaque tournée conduisant ainsi à diminuer le coût du transport. Et, bien évidemment, la production de gaz à effet de serre s'en trouve déjà logiquement réduite.

► **L'utilisation rationnelle des produits de santé végétale**

Les agriculteurs soumettent leurs pulvérisateurs à des contrôles et réglages chaque année. Ils s'assurent ainsi d'apporter la bonne dose d'intrants sur leurs parcelles.

Ils stockent également leurs produits phytosanitaires dans des locaux dédiés et conçus spécialement pour respecter des exigences de sécurité liées aux produits et à l'utilisateur. Chaque produit est identifié et classé dans un souci de traçabilité.

► **Le plan prévisionnel de fertilisation**

Depuis de nombreuses années, l'équipe des techniciens agronomiques apporte aux agriculteurs des conseils afin de mieux gérer les apports en fertilisants. Ils établissent pour cela un plan prévisionnel de fertilisation des parcelles. Il s'agit d'une définition des besoins des cultures en apports par rapport aux objectifs de rendement que se fixent les agriculteurs. Le calcul tient compte de la fertilité naturelle du sol, des apports en effluents d'élevage et des besoins de la plante. Ajouter des effluents d'élevage (fertilisants naturels) permet de réduire les apports en fertilisants de synthèse.

► **La gestion des ressources en eau**

Une charte de l'eau a été signée en 2005 entre Maisadour, la Chambre d'Agriculture et l'agence de l'eau Adour-Garonne pour une meilleure gestion des ressources en eau dans la région.

De plus, les agriculteurs pratiquant l'irrigation sur leurs parcelles de maïs sont eux aussi soumis à des restrictions en cas de sécheresse. Ils respectent donc le principe des tours d'arrosage imposés par la préfecture.

► **La gestion des déchets chez les agriculteurs**

Le Groupe organise chaque année, en partenariat avec Adivalor, une collecte dans les silos, de l'ensemble des emballages de produits phytosanitaires, de plastiques agricoles, de bidons vides et de paillage.

► **Les productions légumières sous référentiel Eurep Gap et Nature's Choice**

Dans le cadre du développement durable, toutes les productions légumières (asperges, maïs doux frais, maïs doux surgelé, carottes) de nos adhérents sont conduites sous référentiel Eurep Gap. Une condition obligatoire pour accéder aux marchés de la grande distribution du nord de l'Europe très exigeante en la matière.

Certains de nos adhérents produisent sous le référentiel Nature's Choice. Ce dernier est imposé par notre distributeur pour pénétrer le marché anglo-saxon. Il intègre un volet faune, flore et paysage dans ses exigences, c'est-à-dire une étude rigoureuse de l'impact des cultures sur ces éléments précités.

► **Bioéthanol**

Les biocarburants réduisent de façon significative les émissions de gaz à effet de serre. Maisadour s'est donc engagé dans le projet d'usine de production de bioéthanol à Lacq (64), par le biais d'Océol. Rappelons que c'est la holding regroupant les organismes stockeurs de maïs du grand Sud-Ouest. Océol détient 36 % du capital d'Abengoa France (ABF), propriétaire du site de Lacq.

Début 2007, l'usine est entrée en production avec de l'alcool vinique. L'activité va monter en puissance à partir de 2008 avec la ligne maïs.

- Production prévue :
160 000 T de bioéthanol à base de maïs

40 000 T à base d'alcool vinique.
Soit un total de 200 000 T de bioéthanol

149 443 T de drêches
166 878 T de CO₂

- Les apports prévus :
51 000 m³ d'alcool vinique
498 143 T de maïs (208 000 T en 2008)

ABF s'approvisionnera en exclusivité auprès d'Océol. Enfin, le prix du maïs transformé en bioéthanol sera payé au prix du marché aux adhérents de Maïsadour.

► **Soléal-Aquitaine Légumes Surgelés : une station d'épuration**

Les usines de transformation de légumes en conserves et en surgelés sont équipées de leur propre station d'épuration biologique. Elle traite toute l'eau utilisée en cours de production. Chaque année, la station épure près de 100 000 m³ d'eau. L'eau est rejetée dans le fleuve Adour après trois contrôles rigoureux de la DIRE, de l'entreprise et d'un laboratoire extérieur. Quand le débit de l'Adour est trop bas, l'eau est stockée dans une lagune.